



# En cas d'urgence médicale ou besoin de soins non programmés \*

En collaboration avec le SAMU SAS 78

## LA JOURNÉE EN SEMAINE

J'appelle mon  
**MÉDECIN TRAITANT**

J'obtiens un  
rendez-vous  
ou un conseil

Je n'arrive pas  
à le joindre ou je  
n'ai pas ou plus de  
médecin traitant

Télé-consultation  
(SNP) Santé.fr/cartes  
des lieux de soins  
ou auprès d'une  
pharmacie équipée

**J'appelle le 15 (ou le 112)**

Le médecin régulateur  
peut décider après  
évaluation téléphonique

## LA NUIT ET/OU LE WEEK-END

- 1. Un conseil médical**
- 2. Une consultation de SNP avec un médecin du territoire en semaine et le WE**
- 3. De m'orienter aux urgences par mes propres moyens**
- 4. De m'envoyer un moyen de secours à domicile**

\* **Soins non programmés** : soins répondant à une urgence ressentie, mais ne relevant pas médicalement de l'urgence et ne nécessitant pas une prise en charge par les services hospitaliers d'accueil des urgences. Cela exclu des motifs administratifs (certificat, arrêt de travail) ou de convenance personnelle (délai de rdv ou d'examen complémentaire jugé trop long, etc).